

RÉGIE INTERNE

Règles d'organisation de la prestation des services de garde

Version révisée : AOUT 2026



Table des matières

<i>Règles d'organisation de la prestation des services de garde</i>	1
Message de bienvenue	6
1. PRÉSENTATION DE LA GARDERIE	7
<i>NOTRE MISSION</i>	8
<i>NOTRE VISION</i>	8
<i>NOTRE PHILOSOPHIE</i>	9
<i>NOS VALEURS</i>	9
Le respect	10
La bienveillance	10
La collaboration	10
L'inclusion	10
Le professionnalisme.....	10
L'amélioration continue	10
2. Notre approche éducative	10
<i>Les fondements de notre pratique éducative</i>	11
Chaque enfant est unique	11
Le développement de l'enfant est global et intégré	11
L'enfant est le premier agent de son développement.....	12
Le jeu est au cœur des apprentissages	12
La collaboration avec les familles est essentielle.....	12
3. LE PARTENARIAT AVEC LES FAMILLES	12
▪ <i>Une communication ouverte et respectueuse</i>	12
▪ <i>Le partage d'informations</i>	13
▪ <i>Une collaboration fondée sur la confiance</i>	13
4. L'ADMISSION ET L'INSCRIPTION	13
4.1 <i>Conditions d'admission</i>	13
4.2 <i>Portail d'inscription du ministère de la Famille</i>	13
4.3 <i>Documents requis</i>	14
Documents administratifs	14
Documents relatifs à la santé	14
Pièces justificatives.....	14
Vérification de l'admissibilité à la contribution réduite.....	15
📌 Important	15
5. ACCUEIL, INTÉGRATION ET FRÉQUENTATION	15

5.1 Période d'intégration	15
5.2 Arrivée de l'enfant.....	16
5.3 Départ de l'enfant.....	16
5.4 Retard au départ.....	16
5.5 Absences	16
📌 Important	16
6. UNE JOURNÉE AUX JOYAUX DE REPENTIGNY	17
6.1 Les poupons (0 à 18 mois).....	17
6.2 Une journée chez les enfants de 18 mois et plus	18
6.3 Le jeu : le moteur des apprentissages.....	18
6.4 Les jeux extérieurs et le contact avec la nature.....	19
6.5 L'alimentation : un moment de plaisir, de découverte et d'apprentissage	19
Notre approche pendant les repas	20
6.6 Le repos et la détente	20
6.7 Les effets personnels.....	20
📌 À retenir	21
7. LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES ENFANTS	21
7.1 La prévention avant tout	21
7.2 Lorsque l'enfant est malade.....	22
7.3 L'administration des médicaments.....	22
📌 À retenir	23
7.4 Allergies et anaphylaxie.....	23
7.5 Accident, incident ou situation d'urgence.....	23
Rapport d'incident.....	23
7.6 Les maladies contagieuses.....	24
7.7 Collaboration des familles	24
📌 À retenir	24
8. LA COMMUNICATION ET LA COLLABORATION AVEC LES FAMILLES	24
8.1 Les communications quotidiennes.....	24
8.2 Outils de communication	25
8.3 Le portrait éducatif et le suivi du développement	25
8.4 Confidentialité.....	25
8.5 Une collaboration fondée sur le respect	25
📌 À retenir	26

9. FRÉQUENTATION, PRÉSENCE ET DÉPART DES ENFANTS	26
9.1 Arrivée des enfants	26
9.2 Départ des enfants.....	26
9.3 Personnes autorisées	27
9.4 Retard au départ.....	27
9.5 Absences	27
9.6 Garde partagée.....	27
9.7 Défaut de récupérer un enfant	28
📌 À retenir	28
10. CONTRIBUTION PARENTALE, MODALITÉS DE PAIEMENT ET FRAIS AUTORISÉS.....	28
10.1 Entente de services	28
10.2 Contribution parentale	28
10.3 Modalités de paiement.....	29
10.4 Frais autorisés.....	29
10.5 Reçus et relevés fiscaux	29
10.6 Fiche d'assiduité.....	29
📌 À retenir	30
11. MODIFICATION, SUSPENSION ET RÉSILIATION DE L'ENTENTE DE SERVICES.....	30
11.1 Modification de l'entente de services	30
11.2 Avis de départ à l'initiative du parent.....	30
11.3 Résiliation par la garderie.....	31
11.4 Suspension temporaire des services	31
11.5 Accompagnement des familles.....	31
11.6 Résiliation de l'entente par la garderie.....	32
a) Défaut de paiement	32
b) Non-respect des règles de fonctionnement	32
c) Impossibilité de répondre aux besoins de l'enfant	32
11.7 Démarche préalable à une résiliation.....	32
11.8 Situations exceptionnelles	33
11.9 Avis de résiliation	33
📌 À retenir	33
12. L'INCLUSION ET LE SOUTIEN AUX ENFANTS AYANT DES BESOINS PARTICULIERS	34
12.1 Une approche individualisée.....	34
12.2 La collaboration avec les familles	34

12.3 Le plan d'intervention	34
12.4 La collaboration avec les partenaires	35
12.5 Notre engagement.....	35
 À retenir	35
13. LE COMITÉ CONSULTATIF DE PARENTS	35
13.1 Mandat du comité	36
13.2 Composition	36
13.3 Fonctionnement.....	36
13.4 Notre engagement.....	36
 À retenir	37
14. LE TRAITEMENT DES PLAINTES ET DES COMMENTAIRES	37
14.1 Notre engagement.....	37
14.2 Définition d'une plainte	37
14.3 Dépôt d'une plainte.....	38
14.4 Analyse et traitement	38
14.5 Lorsque la plainte concerne la conformité réglementaire.....	38
14.6 L'amélioration continue	38
 À retenir	39
15. FERMETURES ET SITUATIONS EXCEPTIONNELLES.....	39
15.1 Heures d'ouverture	39
15.2 Jours fériés	39
15.3 Journées de développement professionnel.....	40
15.4 Fermeture en raison de circonstances exceptionnelles	40
15.5 Communication avec les familles.....	40
15.6 Mesures d'urgence.....	41
 À retenir	41
16. PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS, CONFIDENTIALITÉ ET UTILISATION DES IMAGES.....	41
16.1 Collecte des renseignements personnels	41
16.2 Utilisation des renseignements.....	42
16.3 Conservation des dossiers.....	42
16.4 Photographies, vidéos et captations d'images	42
16.5 Confidentialité.....	42
16.6 Droit d'accès et de rectification	43

 À retenir.....	43
17. DISPOSITIONS FINALES	43
17.1 Entrée en vigueur.....	43
17.2 Révision de la régie interne.....	43
17.3 Préséance des lois et règlements.....	43
Notre engagement envers les enfants et leur famille	44
Mot de la direction	44

Message de bienvenue

« Chaque enfant est un joyau unique. Notre mission est de lui offrir un environnement où il peut grandir, apprendre, explorer et s'épanouir en toute confiance. »

Bienvenue à la **Garderie éducative Les Joyaux de Repentigny.**

Choisir un milieu de garde est une décision importante pour une famille.

C'est pourquoi nous mettons tout en œuvre pour d'offrir un environnement chaleureux, sécuritaire, inclusif et stimulant, où chaque enfant est accueilli avec respect, bienveillance et professionnalisme.

Notre garderie est avant tout un **milieu de vie** où les enfants peuvent grandir, développer leur autonomie, tisser des liens significatifs et vivre des expériences enrichissantes dans un climat de confiance.

Nous reconnaissons les parents comme les premiers éducateurs de leur enfant. Notre rôle est de travailler en partenariat avec eux afin d'assurer une continuité entre la maison et le milieu de garde, dans le respect des besoins, des valeurs et du rythme de développement de chaque enfant.

La présente régie interne a été conçue afin de présenter clairement le fonctionnement de notre garderie, les engagements qui nous guident ainsi que les responsabilités partagées entre les familles et notre équipe. Elle constitue un outil favorisant une relation harmonieuse, transparente et respectueuse.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez. C'est avec fierté, enthousiasme et bienveillance que nous accompagnerons votre enfant tout au long de cette belle étape de son développement.

Bienvenue dans la grande famille des Joyaux de Repentigny.

1. PRÉSENTATION DE LA GARDERIE

« **Derrière chaque sourire d'un enfant se cache une occasion d'apprendre, de grandir et de s'épanouir.** »

La **Garderie éducative Les Joyaux de Repentigny** est une installation subventionnée reconnue par le **ministère de la Famille**, offrant des services de garde éducatifs destinés aux enfants âgés de la naissance jusqu'à leur entrée à l'école.

Notre mission est d'offrir un milieu de vie où chaque enfant peut se développer pleinement dans un environnement sécuritaire, bienveillant et stimulant.

Nous reconnaissons que chaque enfant possède ses propres forces, son rythme de développement, ses intérêts et sa personnalité. Notre équipe s'engage à accompagner chacun d'eux avec sensibilité, respect et professionnalisme, tout en favorisant le développement de son autonomie, de sa confiance et de son plaisir d'apprendre.

À titre de garderie subventionnée, nous nous engageons à respecter les exigences de la **Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance**, de ses règlements ainsi que les orientations du programme éducatif **Accueillir la petite enfance**.

NOTRE MISSION

« **Accompagner un enfant aujourd'hui, c'est contribuer à construire l'adulte de demain.** »

Notre mission consiste à offrir des services de garde éducatifs de grande qualité qui favorisent le développement global des enfants dans un environnement où ils se sentent en sécurité, respectés et valorisés.

Nous souhaitons permettre à chaque enfant de :

- Développer son autonomie;
- Renforcer sa confiance en lui;
- Explorer son environnement;
- Apprendre par le jeu;
- Développer des relations harmonieuses avec les autres;
- Vivre des expériences positives favorisant son épanouissement.

Notre équipe place le bien-être de l'enfant au cœur de chacune de ses interventions.

NOTRE VISION

« Chaque enfant mérite un milieu où il peut rêver, explorer, grandir et révéler tout son potentiel. Notre vision est de faire de cette promesse une réalité, chaque jour. »

Nous aspirons à être un milieu éducatif reconnu pour la qualité de ses services, son approche humaine, son professionnalisme et son engagement envers les familles.

Nous souhaitons offrir un environnement où :

- Chaque enfant trouve sa place;
- Chaque famille est accueillie avec respect;
- Chaque membre du personnel contribue activement à la qualité des services;
- L'amélioration continue guide chacune de nos actions.

Notre vision repose sur une conviction simple :

Un enfant qui évolue dans un environnement bienveillant, stimulant et sécuritaire développe pleinement son potentiel.

NOTRE PHILOSOPHIE

« Aux Joyaux de Repentigny, nous croyons que chaque enfant est unique.

Nous croyons qu'il apprend en jouant.

Nous croyons que les familles sont nos partenaires.

Nous croyons que la bienveillance est une force.

Nous croyons que chaque geste éducatif compte.

Et surtout...

Nous croyons que derrière chaque enfant se cache un joyau qu'il appartient à chacun de faire briller. »

NOS VALEURS

« Nos valeurs orientent chacune de nos décisions, chacune de nos interventions et chacune de nos relations avec les enfants et leur famille. »

Les valeurs suivantes constituent le fondement de notre pratique quotidienne.

Le respect

Nous accueillons chaque enfant et chaque famille avec ouverture, considération et bienveillance. Nous reconnaissons la richesse de chaque parcours, de chaque culture et de chaque réalité familiale.

La bienveillance

Nous privilégions des interventions positives qui favorisent la sécurité affective, l'écoute, l'encouragement et le développement de l'estime de soi.

La collaboration

Nous croyons qu'une communication ouverte et respectueuse entre les familles et le personnel favorise le bien-être et le développement harmonieux de l'enfant.

L'inclusion

Nous reconnaissons que chaque enfant est unique. Nous adaptons nos pratiques afin de favoriser la participation de tous, dans le respect de leurs besoins et de leurs capacités.

Le professionnalisme

Notre équipe agit avec compétence, intégrité, discrétion et souci constant de la qualité des services offerts.

L'amélioration continue

Nous nous engageons à maintenir des pratiques éducatives de qualité, à développer les compétences de notre équipe et à améliorer continuellement nos services au bénéfice des enfants et de leur famille.

2. Notre approche éducative

« **Chaque enfant apprend à sa façon, à son rythme et selon ses propres intérêts. Notre rôle est de lui offrir un environnement où il peut découvrir, expérimenter et grandir en toute confiance.** »

À la Garderie éducative **Les Joyaux de Repentigny**, notre approche éducative repose sur une conviction fondamentale : chaque enfant est unique et possède un potentiel qui lui est propre. Nous avons pour mission de lui offrir un milieu de vie où il peut évoluer dans un climat de sécurité affective, de respect, de plaisir et de confiance.

Notre pratique éducative s'appuie sur le **programme éducatif Accueillir la petite enfance** du ministère de la Famille, lequel reconnaît l'enfant comme le premier acteur de son développement et le jeu comme le principal moyen d'apprentissage.

Nous favorisons le développement global de chaque enfant en lui offrant des expériences variées qui stimulent l'ensemble des dimensions de son développement :

- Le développement physique et moteur;
- Le développement cognitif;
- Le développement langagier;
- Le développement social;
- Le développement affectif.

Notre équipe éducative accompagne les enfants avec bienveillance, professionnalisme et sensibilité. Les interventions sont adaptées aux besoins, aux intérêts, au rythme et aux capacités de chacun, dans le respect de leur individualité.

Nous croyons que les apprentissages prennent tout leur sens lorsqu'ils sont réalisés dans un environnement stimulant, sécuritaire et chaleureux où l'enfant est encouragé à explorer, à créer, à communiquer, à résoudre des problèmes et à développer progressivement son autonomie.

L'observation quotidienne permet à notre équipe d'ajuster ses interventions et de proposer des expériences éducatives significatives favorisant le plein développement de chaque enfant.

Enfin, nous reconnaissons les parents comme les premiers éducateurs de leur enfant. Une collaboration étroite, basée sur le respect, la communication et la confiance mutuelle, contribue à assurer une continuité entre la famille et le milieu de garde, au bénéfice du bien-être et du développement harmonieux de l'enfant.

Les fondements de notre pratique éducative

« **Nos interventions sont guidées par une vision commune : respecter l'enfant, reconnaître son potentiel et l'accompagner dans chacune de ses découvertes.** »

Notre pratique éducative repose sur les cinq fondements du programme **Accueillir la petite enfance** :

Chaque enfant est unique

Chaque enfant possède sa propre personnalité, son rythme de développement, ses intérêts et ses besoins. Nos interventions sont adaptées à cette réalité afin de lui offrir un accompagnement personnalisé.

Le développement de l'enfant est global et intégré

Le développement physique, moteur, affectif, social, cognitif et langagier évolue de façon interreliée. Nos activités et nos interventions tiennent compte de l'ensemble de ces dimensions.

L'enfant est le premier agent de son développement

Nous croyons que l'enfant apprend en agissant, en expérimentant, en observant et en interagissant avec son environnement. Notre rôle consiste à le guider, à le soutenir et à lui offrir des occasions d'apprendre.

Le jeu est au cœur des apprentissages

Le jeu constitue le principal moyen par lequel l'enfant découvre le monde qui l'entoure. Il favorise la créativité, la résolution de problèmes, la communication, la socialisation et le développement de l'autonomie.

La collaboration avec les familles est essentielle

Nous reconnaissons les parents comme les premiers éducateurs de leur enfant. Une communication ouverte, respectueuse et transparente permet d'assurer une continuité entre la famille et le milieu de garde.

3. LE PARTENARIAT AVEC LES FAMILLES

« Lorsqu'une famille et une équipe éducative avancent ensemble, chaque enfant grandit dans un environnement cohérent, sécurisant et propice à son épanouissement. »

À la Garderie éducative **Les Joyaux de Repentigny**, nous reconnaissons les parents comme les premiers éducateurs de leur enfant. Leur connaissance de leur enfant est précieuse et constitue un élément essentiel à la qualité de notre intervention éducative.

Nous croyons qu'une relation basée sur la confiance, le respect mutuel et une communication ouverte favorise le bien-être, le développement et la réussite éducative de l'enfant.

Notre équipe s'engage à maintenir une collaboration constante avec les familles en favorisant des échanges réguliers concernant le vécu quotidien, les réussites, les observations et, au besoin, les défis rencontrés par l'enfant.

▪ Une communication ouverte et respectueuse

Les échanges entre les parents et le personnel éducateur se déroulent dans un climat de courtoisie, de confidentialité et de respect.

Selon les besoins, les communications peuvent avoir lieu :

- Lors de l'accueil et du départ de l'enfant;

- Par téléphone;
- Par courriel;
- Par l'application numérique utilisée par la garderie;
- Lors de rencontres individuelles avec les parents.

Lorsque la situation le nécessite, la direction ou le personnel éducateur peut proposer une rencontre afin de discuter plus en profondeur du développement ou des besoins particuliers d'un enfant.

▪ **Le partage d'informations**

Afin d'assurer une continuité entre la maison et le milieu de garde, les parents sont invités à transmettre toute information pouvant avoir un impact sur le bien-être de leur enfant, notamment :

- Un changement dans la routine familiale;
- Un problème de santé;
- Une modification de la garde;
- Une situation particulière pouvant influencer son comportement ou ses émotions.

De son côté, la garderie s'engage à informer rapidement les parents de tout événement significatif concernant leur enfant.

▪ **Une collaboration fondée sur la confiance**

Nous croyons que la qualité des relations entre les familles et l'équipe éducative contribue directement au développement harmonieux des enfants.

Chaque famille est accueillie avec ouverture, écoute et respect, dans un esprit de partenariat où les échanges constructifs favorisent l'intérêt supérieur de l'enfant.

4. L'ADMISSION ET L'INSCRIPTION

« Nous souhaitons offrir à chaque enfant une intégration harmonieuse dans un environnement où il se sentira accueilli, respecté et en sécurité dès son arrivée. »

4.1 Conditions d'admission

La Garderie éducative **Les Joyaux de Repentigny** accueille les enfants conformément aux dispositions de la **Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance**, aux règlements qui en découlent ainsi qu'aux orientations du ministère de la Famille.

4.2 Portail d'inscription du ministère de la Famille

Conformément aux exigences du ministère de la Famille, toute demande de place ainsi que l'inscription d'un enfant doivent être effectuées par l'entremise du **Portail d'inscription aux services de garde du Québec**.

Une fois l'inscription complétée, le parent doit transmettre à la garderie le numéro d'inscription généré par le Portail afin de permettre la finalisation du dossier administratif.

4.3 Documents requis

Avant le premier jour de fréquentation de l'enfant, le parent doit remettre à la Garderie éducative **Les Joyaux de Repentigny** tous les documents et renseignements nécessaires à l'ouverture et à la validation du dossier administratif de son enfant.

Documents administratifs

Selon la situation de l'enfant et de sa famille, les documents suivants peuvent être exigés :

- Le formulaire de demande d'admissibilité à la contribution réduite, accompagné des pièces justificatives requises, lorsque applicable ;
- L'entente de services de garde dûment signée ;
- Les ententes particulières, s'il y a lieu, notamment :
 - **Annexe A** – Participation aux sorties éducatives organisées par la garderie;
 - **Annexe B** – Fourniture d'articles personnels d'hygiène ;
- La fiche d'inscription de l'enfant ;
- La fiche des besoins de l'enfant ;
- Les autorisations parentales requises ;
- Le formulaire d'adhésion au débit préautorisé ;
- Tout autre formulaire ou document exigé par le ministère de la Famille ou par la garderie.

Documents relatifs à la santé

Lorsque requis, les documents suivants doivent également être remis :

- Les renseignements médicaux pertinents ;
- Les formulaires relatifs aux allergies, à l'anaphylaxie ou aux besoins particuliers ;
- Le protocole d'administration de l'acétaminophène ;
- Le formulaire d'autorisation parentale permettant l'administration de certains médicaments conformément aux protocoles établis par le ministère de la Famille ;
- Toute ordonnance, recommandation médicale ou plan d'intervention applicable.

Pièces justificatives

Lors de l'inscription, le parent ou le titulaire de l'autorité parentale doit présenter les documents originaux suivants :

- Le certificat de naissance de l'enfant ;
- Le certificat de naissance du ou des parents signataires de l'entente de services ou tout autre document établissant l'autorité parentale ;
- Une pièce d'identité officielle avec photo du ou des signataires.

Vérification de l'admissibilité à la contribution réduite

Conformément à la **Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance** et au **Règlement sur la contribution réduite**, la garderie procède à la vérification de l'admissibilité du parent à la contribution réduite à partir des renseignements et des documents fournis.

Le parent est responsable de transmettre des renseignements complets, exacts et à jour. Il s'engage également à informer la garderie, dans les meilleurs délais, de toute modification pouvant avoir une incidence sur son admissibilité, sa contribution parentale ou son dossier administratif.

La garderie peut demander tout document supplémentaire nécessaire afin de compléter ou de mettre à jour le dossier de l'enfant, conformément aux exigences du ministère de la Famille.

Important

L'enfant pourra débiter sa fréquentation lorsque son dossier d'admission sera complet, que tous les documents requis auront été reçus et que les conditions d'admission prévues par la réglementation auront été respectées.

5. ACCUEIL, INTÉGRATION ET FRÉQUENTATION

« Les premiers jours en service de garde sont une étape importante pour l'enfant comme pour sa famille. Une intégration progressive, réalisée dans un climat de confiance, favorise une transition harmonieuse et sécurisante. »

5.1 Période d'intégration

La Garderie éducative **Les Joyaux de Repentigny** privilégie une période d'intégration progressive afin de permettre à chaque enfant de découvrir son nouvel environnement, de créer un lien de confiance avec son éducatrice et de s'adapter à son rythme.

La durée et les modalités de cette intégration peuvent varier selon l'âge, les besoins de l'enfant ainsi que les observations de l'équipe éducative. Elles sont établies en collaboration avec les parents dans le respect du bien-être de l'enfant.

5.2 Arrivée de l'enfant

Afin d'assurer un accueil de qualité, le parent accompagne son enfant jusqu'à son local et le confie directement à un membre du personnel éducateur.

Le parent informe l'éducatrice de toute information pertinente concernant l'état de santé, le sommeil, l'alimentation ou tout autre événement susceptible d'influencer le déroulement de la journée de son enfant.

Par souci de sécurité, un enfant ne doit jamais être laissé seul dans les locaux ou à l'extérieur de la garderie.

5.3 Départ de l'enfant

L'enfant est remis uniquement à son parent ou à une personne autorisée par écrit dans son dossier.

Le personnel peut demander une pièce d'identité à toute personne qu'il ne connaît pas ou lorsqu'il juge nécessaire de confirmer son identité.

Aucune exception ne pourra être accordée sans l'autorisation préalable du parent ou en situation prévue par la loi.

5.4 Retard au départ

Les parents sont invités à respecter les heures d'ouverture de la garderie.

En cas de retard exceptionnel, le parent doit communiquer avec la garderie dès que possible afin d'en informer la direction ou le personnel éducateur.

Des frais de retard peuvent être exigés conformément à l'entente de services et à la politique tarifaire de la garderie.

5.5 Absences

Le parent est prié d'aviser la garderie le plus tôt possible lorsque son enfant sera absent.

Cette information facilite l'organisation des groupes, la planification des repas ainsi que la gestion des activités quotidiennes.

Les journées d'absence sont facturées conformément aux dispositions de l'entente de services applicable.



Pour assurer la sécurité des enfants, les renseignements concernant les personnes autorisées à venir chercher l'enfant doivent être maintenus à jour en tout temps. Toute modification doit être transmise rapidement à la direction.

6. UNE JOURNÉE AUX JOYAUX DE REPENTIGNY

« Chaque journée est une occasion de grandir, d'apprendre, de jouer et de s'épanouir. Derrière chaque routine se cache une intention éducative, et derrière chaque moment partagé se construit un souvenir d'enfance. »

À la Garderie éducative **Les Joyaux de Repentigny**, chaque journée est soigneusement pensée afin d'offrir aux enfants un environnement où ils se sentent accueillis, en sécurité et libres d'explorer le monde qui les entoure.

Les routines quotidiennes rythment la journée et procurent aux enfants des repères rassurants qui favorisent leur autonomie, leur confiance et leur bien-être. Elles sont toutefois suffisamment flexibles pour respecter le rythme, les besoins et les intérêts de chacun.

Notre équipe veille à maintenir un équilibre entre les jeux, les activités éducatives, les repas, les moments de repos, les jeux extérieurs et les périodes de transition. Chaque moment de la journée est considéré comme une occasion d'apprentissage et contribue au développement global de l'enfant.

Parce qu'aux **Joyaux de Repentigny**, nous croyons qu'une journée réussie est avant tout une journée où l'enfant a joué, appris, découvert, ri, créé et grandi à son rythme.

6.1 Les poupons (0 à 18 mois)

Les poupons évoluent chacun selon leur propre rythme. C'est pourquoi leur journée est entièrement adaptée à leurs besoins individuels.

Les périodes de sommeil, les biberons, les repas, les soins d'hygiène, les moments d'éveil ainsi que les activités sont planifiés en fonction des habitudes de vie de chaque enfant, de son développement et des renseignements transmis par ses parents.

Cette approche individualisée favorise une transition harmonieuse entre la maison et la garderie et permet aux poupons d'évoluer dans un environnement stable, sécurisant et respectueux de leurs besoins.

À mesure que l'enfant grandit et démontre qu'il est prêt, son horaire est progressivement harmonisé avec celui de son groupe, toujours dans le respect de son développement et de son rythme.

6.2 Une journée chez les enfants de 18 mois et plus

À partir de 18 mois, les enfants évoluent selon une routine quotidienne qui favorise la sécurité affective tout en laissant une place importante au jeu, à l'exploration et aux découvertes.

Une journée comprend généralement* :

Heure	Déroulement de la journée
6 h 30	Ouverture de la garderie, accueil personnalisé des enfants, échanges avec les familles et jeux libres
9 h 00	Collation
9 h 30	Activités éducatives, ateliers, jeux libres ou jeux extérieurs selon les conditions météorologiques
11 h 15	Dîner
12 h 15	Routine d'hygiène et préparation au repos
12 h 45	Sieste ou période de détente selon l'âge et les besoins de l'enfant
15 h 00	Collation et causerie
15 h 30	Jeux libres, activités éducatives ou jeux extérieurs
18 h 00	Fermeture de la garderie

*Cet horaire est présenté à titre indicatif. Il peut être adapté afin de répondre aux besoins des enfants, aux projets éducatifs, aux activités spéciales ou à toute situation particulière.



Notre vision de la journée éducative

Chaque moment de la journée possède une intention éducative. Qu'il s'agisse d'un repas, d'une période de jeux, d'une activité extérieure, d'un moment de repos ou d'une transition, notre équipe accompagne les enfants avec bienveillance afin de favoriser leur développement global, leur autonomie et leur bien-être.

Aux Joyaux de Repentigny, nous croyons qu'une journée réussie est une journée où chaque enfant a pu jouer, apprendre, explorer, créer, bouger, tisser des liens et grandir à son propre rythme, dans un environnement sécuritaire et stimulant.

6.3 Le jeu : le moteur des apprentissages

« Jouer, c'est apprendre. Explorer, c'est grandir. Chaque jeu est une occasion de développer son plein potentiel. »

Le jeu constitue le principal moyen par lequel les enfants découvrent le monde qui les entoure et développent leurs compétences. À travers leurs expériences quotidiennes, ils explorent, créent, observent, expérimentent, communiquent, résolvent des problèmes et développent progressivement leur autonomie.

Notre équipe éducative propose un environnement riche, stimulant et sécuritaire où les enfants sont encouragés à prendre des initiatives, à faire des choix et à apprendre à leur propre rythme.

Les activités sont planifiées en fonction des intérêts des enfants, de leur stade de développement et des orientations du programme éducatif **Accueillir la petite enfance**. Elles alternent entre des activités initiées par les enfants et des activités proposées par les éducatrices, favorisant ainsi un équilibre entre la spontanéité, les découvertes et les apprentissages.

6.4 Les jeux extérieurs et le contact avec la nature

« Jouer dehors, c'est découvrir autrement, bouger librement et développer le plaisir d'être actif. »

Les activités extérieures occupent une place importante dans la vie quotidienne de la garderie.

Lorsque les conditions météorologiques le permettent, les enfants profitent chaque jour de périodes de jeux à l'extérieur. Ces moments favorisent notamment :

- Le développement de la motricité globale ;
- L'adoption de saines habitudes de vie ;
- La découverte de l'environnement naturel ;
- Le jeu actif ;
- Les interactions sociales ;
- Le développement de l'autonomie et de la confiance en soi.

Les parents sont invités à fournir des vêtements adaptés aux différentes saisons afin que leur enfant puisse participer pleinement et confortablement aux activités extérieures.

6.5 L'alimentation : un moment de plaisir, de découverte et d'apprentissage

« Les repas sont bien plus qu'un moment pour se nourrir. Ils sont des occasions de découvrir, de partager, d'apprendre et de développer de saines habitudes de vie qui accompagneront les enfants tout au long de leur vie. »

Les repas et les collations sont préparés conformément aux recommandations du **Guide alimentaire canadien** et aux orientations du **ministère de la Famille**. Ils sont variés, équilibrés et adaptés aux besoins nutritionnels des enfants.

Nous privilégions un environnement calme et convivial où les repas deviennent des moments d'échange, de plaisir et de découverte.

Notre équipe encourage les enfants à :

- Découvrir de nouveaux aliments;

- Développer leur autonomie pendant les repas;
- Reconnaître leurs sensations de faim et de satiété;
- Adopter progressivement de saines habitudes alimentaires;
- Partager un repas dans le respect des autres.

Les éducatrices accompagnent les enfants avec bienveillance, sans jamais les forcer à manger. Elles les encouragent plutôt à goûter, à explorer et à développer une relation positive avec les aliments.

Les allergies, les intolérances alimentaires ainsi que les restrictions médicales ou religieuses sont rigoureusement respectées afin d'assurer la santé et la sécurité de chaque enfant.

Notre approche pendant les repas

Aux Joyaux de Repentigny, nous croyons que les repas doivent demeurer des moments agréables.

C'est pourquoi nous favorisons :

- Une ambiance calme et chaleureuse;
- Le respect du rythme de chaque enfant;
- Le développement de l'autonomie;
- Les échanges entre les enfants;
- L'apprentissage des bonnes manières à table;
- Le plaisir de manger ensemble.

Notre objectif n'est pas que l'enfant termine obligatoirement son assiette, mais qu'il développe progressivement une relation saine, positive et équilibrée avec l'alimentation.

6.6 Le repos et la détente

« Grandir demande aussi du repos. Chaque enfant a besoin de moments de calme pour récupérer, intégrer ses apprentissages et poursuivre sa journée dans le bien-être. »

La période de repos fait partie intégrante de la journée éducative.

Chaque enfant bénéficie d'un environnement calme, sécuritaire et propice à la détente ou au sommeil, selon son âge et ses besoins.

Le personnel éducateur respecte le rythme individuel de chaque enfant et veille à instaurer une routine rassurante favorisant un endormissement paisible.

Les enfants qui ne dorment pas ou qui se réveillent plus tôt participent à des activités calmes dans le respect du sommeil des autres enfants.

6.7 Les effets personnels

« **Des effets personnels bien identifiés facilitent le quotidien de tous et favorisent l'autonomie des enfants.** »

Afin d'assurer le confort et le bien-être de leur enfant, les parents doivent fournir les vêtements, chaussures et effets personnels nécessaires à sa fréquentation de la garderie.

Tous les articles apportés doivent être clairement identifiés au nom de l'enfant.

La garderie ne peut être tenue responsable de la perte, du bris ou de la détérioration d'objets personnels, de jouets, de bijoux ou de tout autre article non essentiel apporté de la maison.

À retenir

Afin que votre enfant puisse profiter pleinement des activités offertes tout au long de l'année, nous vous invitons à prévoir :

- Des vêtements adaptés aux différentes saisons ;
- Un ensemble complet de vêtements de rechange ;
- Des chaussures confortables et sécuritaires pour les activités intérieures et extérieures ;
- Les articles personnels demandés par l'éducatrice selon le groupe d'âge de votre enfant.

Une bonne préparation permet à votre enfant de participer à toutes les activités dans le confort, la sécurité et le plaisir.

7. LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES ENFANTS

« **La santé, la sécurité et le bien-être des enfants sont au cœur de chacune de nos décisions. Offrir un milieu sécuritaire, prévenir les risques et intervenir avec bienveillance constituent des responsabilités que nous partageons avec les familles.** »

À la Garderie éducative **Les Joyaux de Repentigny**, nous mettons en place des pratiques rigoureuses visant à assurer un environnement sain, sécuritaire et propice au développement des enfants.

Notre équipe applique les exigences de la **Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance**, les recommandations des autorités de santé publique ainsi que les politiques internes de la garderie afin de prévenir les risques et de protéger la santé des enfants.

La collaboration des parents demeure essentielle afin d'assurer le bien-être collectif et de limiter la propagation des maladies contagieuses.

7.1 La prévention avant tout

Nous privilégions une approche préventive afin de réduire les risques de blessures et de propagation des infections.

À cette fin, notre équipe veille notamment à :

- Appliquer les mesures d'hygiène recommandées ;
- Nettoyer et désinfecter régulièrement les locaux, le matériel et les jouets ;
- Promouvoir le lavage des mains ;
- Assurer une surveillance constante des enfants ;
- Maintenir un environnement sécuritaire conforme aux normes applicables.

7.2 Lorsque l'enfant est malade

Afin d'assurer son confort et de protéger la santé des autres enfants et du personnel, un enfant présentant des symptômes incompatibles avec la vie en groupe pourrait ne pas être admis à la garderie ou devoir retourner à la maison.

La décision est prise en fonction :

- De l'état général de l'enfant ;
- De sa capacité à participer aux activités ;
- Des recommandations de la Santé publique ;
- Des politiques de la garderie.

La direction ou le personnel éducateur communique avec les parents lorsqu'un enfant présente des symptômes nécessitant son retour à la maison.

7.3 L'administration des médicaments

Afin d'assurer la santé et la sécurité des enfants, tout médicament ou produit naturel apporté à la garderie doit être remis directement à un membre du personnel éducateur par le parent ou son représentant.

Le parent doit s'assurer que le médicament :

- Est dans son contenant ou son emballage d'origine;
- Est clairement identifié au nom de l'enfant;
- Comporte l'étiquette de la pharmacie, lorsqu'elle est requise;
- Est accompagné de toute autorisation ou documentation exigée par la réglementation applicable.

Avant le départ du parent, le membre du personnel vérifie que les autorisations nécessaires ont été obtenues et que les renseignements requis permettent une administration sécuritaire du médicament.

Les médicaments sont conservés, administrés et consignés conformément à la **Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance**, au **Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance** ainsi qu'aux protocoles établis par le ministère de la Famille.

À retenir

- Les médicaments doivent toujours être remis directement à un membre du personnel.
- Aucun médicament ne doit être laissé dans le sac ou les effets personnels d'un enfant.
- Les médicaments nécessitant une réfrigération sont conservés conformément aux exigences applicables.
- Toute modification au traitement doit être communiquée rapidement à la garderie.

7.4 Allergies et anaphylaxie

La garderie met en œuvre toutes les mesures raisonnables afin d'assurer la sécurité des enfants présentant une allergie ou un risque d'anaphylaxie.

Les parents doivent informer la direction de toute allergie connue dès l'inscription et transmettre les documents médicaux nécessaires.

Lorsque requis, un plan d'intervention individualisé est élaboré en collaboration avec les parents et les professionnels concernés.

7.5 Accident, incident ou situation d'urgence

« Chaque intervention est guidée par un seul objectif : assurer la sécurité, le bien-être et la protection de l'enfant. »

Lorsqu'un enfant est victime d'un accident, d'un incident ou nécessite une intervention d'urgence, le personnel éducateur intervient immédiatement afin d'assurer sa sécurité et de lui prodiguer les premiers soins appropriés.

Selon la nature ou la gravité de la situation :

- Les premiers soins sont administrés sans délai ;
- Les parents ou le titulaire de l'autorité parentale sont avisés dans les meilleurs délais ;
- Les services d'urgence (911) sont contactés lorsque la situation l'exige ;
- La direction est informée rapidement afin d'assurer le suivi de la situation.

Rapport d'incident

Conformément aux exigences du ministère de la Famille, **l'éducatrice ou le membre du personnel ayant été témoin ou impliqué dans l'événement complète un rapport d'incident** lorsqu'un accident ou un incident répond aux critères prévus par la réglementation.

Ce rapport est transmis à la direction, qui en assure le suivi conformément aux procédures en vigueur. Une copie est remise au parent lorsque la réglementation l'exige et un exemplaire est conservé au dossier de l'enfant.

7.6 Les maladies contagieuses

La garderie applique les recommandations émises par la Direction de la santé publique concernant les maladies transmissibles.

Selon la situation, certaines mesures peuvent être mises en place afin de protéger les enfants et le personnel, notamment :

- L'information des parents ;
- Le renforcement des mesures d'hygiène ;
- L'exclusion temporaire d'un enfant lorsque requise ;
- Toute autre mesure recommandée par les autorités compétentes.

7.7 Collaboration des familles

Les parents sont invités à :

- Informer rapidement la garderie lorsqu'un enfant est atteint d'une maladie contagieuse ;
- Respecter les périodes d'exclusion recommandées ;
- Fournir les renseignements médicaux pertinents ;
- Maintenir à jour les informations relatives à la santé de leur enfant.

Une communication rapide permet d'assurer la santé et la sécurité de tous.

À retenir

La santé et la sécurité des enfants reposent sur une responsabilité partagée entre les familles et l'équipe éducative. Ensemble, nous contribuons à offrir un milieu de vie sécuritaire, bienveillant et respectueux des besoins de chaque enfant.

8. LA COMMUNICATION ET LA COLLABORATION AVEC LES FAMILLES

« Une communication ouverte, respectueuse et transparente est la clé d'un partenariat durable entre la famille et le milieu de garde. Ensemble, nous accompagnons chaque enfant dans son développement. »

À la Garderie éducative **Les Joyaux de Repentigny**, nous reconnaissons les parents comme les premiers éducateurs de leur enfant. Nous privilégions une relation fondée sur la confiance, le respect mutuel et une communication continue afin d'assurer une continuité entre la maison et le milieu de garde.

Les échanges quotidiens permettent de mieux comprendre les besoins de chaque enfant et de soutenir son développement dans un climat de collaboration.

8.1 Les communications quotidiennes

Les moments d'accueil et de départ constituent des occasions privilégiées d'échanger sur le déroulement de la journée, le bien-être de l'enfant et toute information pertinente permettant d'assurer une continuité entre la maison et la garderie.

Lorsque la situation le nécessite, la direction ou le personnel éducateur peut proposer une rencontre individuelle afin de discuter plus en profondeur du développement ou des besoins particuliers de l'enfant.

8.2 Outils de communication

Afin de maintenir un lien régulier avec les familles, la garderie utilise différents moyens de communication, notamment :

- L'application **MAJEUNESSE** pour les agendas quotidiens, les présences, les portraits éducatifs et certaines communications administratives ;
- Le téléphone ;
- Le courrier électronique ;
- Les rencontres individuelles ;
- Les communications écrites transmises par la direction.

L'utilisation de ces outils permet d'assurer une communication efficace tout en respectant la confidentialité des renseignements personnels.

8.3 Le portrait éducatif et le suivi du développement

Conformément aux exigences du ministère de la Famille, un portrait périodique du développement de l'enfant est réalisé et transmis aux parents.

Ce portrait s'appuie sur les observations réalisées par l'équipe éducative dans le respect du programme éducatif **Accueillir la petite enfance**.

Il permet de mettre en valeur les forces, les progrès et les besoins de l'enfant tout en favorisant une collaboration étroite avec les parents.

8.4 Confidentialité

Tous les renseignements personnels concernant les enfants et leur famille sont traités avec discrétion et conformément aux lois applicables en matière de protection des renseignements personnels.

Les membres du personnel sont tenus à une obligation de confidentialité dans l'exercice de leurs fonctions.

8.5 Une collaboration fondée sur le respect

La garderie encourage des échanges empreints de courtoisie, d'écoute et de respect.

Les comportements irrespectueux, les propos injurieux, les gestes d'intimidation, les menaces ou toute forme de violence envers les enfants, les parents ou les membres du personnel ne sont pas tolérés.

La direction se réserve le droit d'intervenir afin de préserver un climat harmonieux et sécuritaire pour tous.

À retenir

Le développement harmonieux d'un enfant repose sur une relation de confiance entre sa famille et son milieu de garde. Une communication ouverte, bienveillante et respectueuse contribue directement à son bien-être et à sa réussite éducative.

9. FRÉQUENTATION, PRÉSENCE ET DÉPART DES ENFANTS

« La sécurité des enfants repose sur une organisation rigoureuse, une communication efficace et une collaboration constante entre les familles et l'équipe éducative. »

Afin d'assurer le bon fonctionnement de la garderie et la sécurité de tous les enfants, certaines règles encadrent la fréquentation quotidienne, les arrivées, les départs et les absences.

Nous remercions les parents de leur précieuse collaboration dans le respect de ces modalités.

9.1 Arrivée des enfants

Les parents accompagnent leur enfant jusqu'à son local et le confient directement à un membre du personnel éducateur.

Lors de l'arrivée, le parent est invité à transmettre toute information pertinente concernant la santé, le sommeil, l'alimentation ou toute situation pouvant influencer le déroulement de la journée de son enfant.

Par mesure de sécurité, un enfant ne doit jamais être laissé seul dans les locaux ou sur le terrain de la garderie.

9.2 Départ des enfants

L'enfant est remis uniquement :

- À son parent ;
- À une personne autorisée par écrit dans son dossier ;

- Ou à toute autre personne autorisée exceptionnellement par le parent, selon les modalités établies par la garderie.

Le personnel peut demander une pièce d'identité afin de confirmer l'identité d'une personne qu'il ne connaît pas.

En l'absence d'autorisation valide, l'enfant ne pourra quitter la garderie.

9.3 Personnes autorisées

Les parents sont responsables de maintenir à jour la liste des personnes autorisées à venir chercher leur enfant.

Toute modification doit être transmise à la direction dans les meilleurs délais.

En cas de doute concernant l'identité ou l'autorisation d'une personne, la garderie prendra les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité de l'enfant.

9.4 Retard au départ

Les parents doivent respecter les heures d'ouverture de la garderie.

En cas de retard, ils sont invités à communiquer avec la garderie dès que possible.

Des frais de retard peuvent être facturés conformément à l'entente de services.

9.5 Absences

Le parent doit informer la garderie dès que possible lorsque son enfant est absent ou lorsque son heure d'arrivée habituelle est modifiée.

Cette information facilite l'organisation des groupes, la planification des repas ainsi que le respect des ratios prévus par la réglementation.

Les absences sont facturées conformément aux dispositions prévues à l'entente de services.

9.6 Garde partagée

Lorsqu'un enfant est en situation de garde partagée ou qu'une ordonnance judiciaire encadre les droits de garde ou d'accès, les parents doivent fournir à la direction les documents officiels applicables.

La garderie applique les modalités prévues aux documents transmis et ne peut intervenir dans les différends familiaux.

9.7 Défaut de récupérer un enfant

Si aucune personne autorisée ne se présente pour récupérer un enfant à la fermeture de la garderie et qu'il est impossible de joindre les personnes inscrites au dossier, la direction appliquera la procédure prévue à cet effet.

Lorsque toutes les démarches raisonnables auront été effectuées sans succès, les autorités compétentes pourront être contactées afin d'assurer la sécurité et le bien-être de l'enfant.

À retenir

Le maintien à jour des coordonnées des parents et des personnes autorisées constitue une mesure essentielle pour assurer la sécurité des enfants et permettre une intervention rapide en cas de besoin.

10. CONTRIBUTION PARENTALE, MODALITÉS DE PAIEMENT ET FRAIS AUTORISÉS

« Nous croyons qu'une information claire et transparente favorise une relation de confiance durable entre les familles et la garderie. »

La Garderie éducative **Les Joyaux de Repentigny** applique les dispositions de la **Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance** et du **Règlement sur la contribution réduite** relativement à la contribution parentale, aux modalités de paiement et aux frais pouvant être exigés.

10.1 Entente de services

Les services de garde sont offerts conformément à une **entente de services** conclue entre le parent et la garderie.

Cette entente précise notamment :

- Les journées de fréquentation de l'enfant ;
- La date de début des services ;
- Les modalités de paiement ;
- Les conditions de modification ou de résiliation ;
- Les ententes particulières, lorsque applicables.

Toute modification à cette entente doit être effectuée conformément à la réglementation applicable et avec l'accord des parties.

10.2 Contribution parentale

Le parent reconnu admissible acquitte la contribution réduite déterminée par le gouvernement du Québec, conformément à la réglementation en vigueur. Le montant de cette contribution est établi par le gouvernement et peut être révisé ou modifié annuellement.

La garderie vérifie l'admissibilité du parent conformément aux exigences prévues par la réglementation et conserve les documents requis à son dossier.

Le parent est responsable d'informer rapidement la garderie de tout changement pouvant avoir une incidence sur son admissibilité.

10.3 Modalités de paiement

La contribution parentale est payable selon les modalités prévues à l'entente de services.

La garderie privilégie le **débit préautorisé**, afin de faciliter la gestion des paiements et d'assurer un traitement uniforme pour l'ensemble des familles.

Tout paiement en retard peut entraîner les mesures prévues à l'entente de services.

10.4 Frais autorisés

Conformément au **Règlement sur la contribution réduite**, la garderie ne peut exiger du parent aucun frais autre que ceux autorisés par la réglementation.

Des frais peuvent toutefois être demandés uniquement dans les situations prévues par la loi, notamment pour :

- Certaines sorties éducatives occasionnelles ;
- Certains articles personnels d'hygiène fournis à l'enfant ;
- Certains repas ou services autorisés par la réglementation.

Lorsque de tels frais sont applicables, une **entente particulière** précisant la nature des services ou des articles concernés ainsi que les frais exigibles est présentée au parent.

Le parent demeure libre d'accepter ou de refuser cette entente particulière, conformément à la réglementation. Son refus ne prive pas son enfant des services éducatifs auxquels il a droit.

10.5 Reçus et relevés fiscaux

La garderie remet aux parents les reçus et relevés fiscaux prévus par les lois applicables, dans les délais prescrits.

10.6 Fiche d'assiduité

À tous les mois, les parents doivent signer la fiche d'assiduité qui confirme le statut des jours de présence de leur enfant. Cette procédure est exigée par le ministère de la Famille.

À retenir

Notre engagement est d'assurer une gestion transparente, équitable et conforme aux exigences du ministère de la Famille. Si vous avez des questions concernant votre contribution parentale ou votre entente de services, la direction demeure disponible pour vous accompagner.

11. MODIFICATION, SUSPENSION ET RÉSILIATION DE L'ENTENTE DE SERVICES

« Notre priorité est toujours de favoriser le dialogue et la recherche de solutions dans l'intérêt de l'enfant. Lorsque des difficultés surviennent, nous privilégions la collaboration avant toute autre mesure. »

La Garderie éducative **Les Joyaux de Repentigny** souhaite maintenir une relation de confiance avec les familles. Toute situation pouvant affecter la fréquentation de l'enfant ou l'exécution de l'entente de services est abordée dans un esprit d'ouverture, de respect et de collaboration.

11.1 Modification de l'entente de services

Toute demande visant à modifier les journées de fréquentation, l'horaire ou toute autre condition prévue à l'entente de services doit être adressée à la direction.

Les modifications sont évaluées en fonction des places disponibles, de l'organisation des groupes, des ratios réglementaires et des besoins de la garderie.

Toute modification prend effet uniquement après entente entre les parties et, lorsque requis, la signature d'un avenant à l'entente de services.

11.2 Avis de départ à l'initiative du parent

La Garderie éducative **Les Joyaux de Repentigny** comprend que les besoins des familles peuvent évoluer et qu'un parent peut décider de mettre fin à l'entente de services.

Conformément à l'**article 193 de la Loi sur la protection du consommateur**, le parent peut résilier l'entente de services en tout temps, au moyen d'un avis écrit transmis à la direction.

Bien qu'aucun délai de préavis ne soit exigé par la loi, la garderie apprécie qu'un **avis d'au moins deux (2) semaines** soit donné lorsque cela est possible. Cette collaboration facilite la planification des groupes, l'organisation des services ainsi que l'attribution de la place à une autre famille.

En cas de résiliation, le parent est tenu de payer uniquement :

- Le coût des services de garde déjà fournis, calculé selon le tarif prévu à l'entente de services;
- Ainsi que, le cas échéant, l'indemnité prévue à l'article 193 de la **Loi sur la protection du consommateur**, soit le moindre des montants suivants :
 - **50 \$**, ou
 - **10 % de la valeur des services qui n'ont pas été fournis.**

Lors du départ de l'enfant, la garderie remet au parent une **attestation des services de garde reçus**, conformément aux exigences administratives applicables.

11.3 Résiliation par la garderie

La garderie peut mettre fin à l'entente de services uniquement dans les situations prévues par la réglementation applicable, notamment lorsque :

- Le parent ne respecte pas de façon répétée les conditions prévues à l'entente de services ;
- Malgré les interventions effectuées, la collaboration avec la famille ne permet plus d'assurer les services dans l'intérêt de l'enfant ;
- La garderie est dans l'impossibilité de répondre adéquatement aux besoins de l'enfant, malgré les mesures d'accompagnement raisonnablement mises en place ;
- Toute autre situation prévue par la loi ou compromettant la sécurité, le bien-être des enfants ou le bon fonctionnement de la garderie.

Avant toute résiliation, la direction privilégie une démarche de communication, de collaboration et de recherche de solutions, sauf lorsqu'une intervention immédiate est nécessaire pour assurer la sécurité des enfants ou du personnel.

11.4 Suspension temporaire des services

Dans certaines situations exceptionnelles, la garderie peut suspendre temporairement la prestation des services afin de permettre l'analyse de la situation, la mise en place de mesures d'accompagnement ou la recherche de solutions adaptées.

Toute décision est prise dans le respect des droits de l'enfant, de sa famille et des obligations légales de la garderie.

11.5 Accompagnement des familles

Lorsque des difficultés sont observées, la garderie privilégie une approche collaborative.

Selon les besoins, la direction peut :

- Rencontrer les parents;
- Établir un plan d'action;
- Recommander des ressources spécialisées;
- Collaborer avec les professionnels impliqués auprès de l'enfant, avec le consentement des parents lorsque requis.

Notre objectif demeure toujours de favoriser le maintien de l'enfant dans son milieu de garde lorsque cela est possible et dans son intérêt.

11.6 Résiliation de l'entente par la garderie

« Notre priorité est de maintenir chaque enfant dans son milieu de garde. La résiliation d'une entente constitue toujours une mesure exceptionnelle, envisagée uniquement lorsque toutes les démarches raisonnables ont été entreprises ou lorsque la sécurité est compromise. »

Conformément à l'entente de services et aux dispositions légales applicables, la garderie peut mettre fin à l'entente de services dans les situations suivantes :

a) Défaut de paiement

Lorsque le parent, malgré un avis écrit de la garderie, refuse ou néglige de payer les sommes dues conformément à l'entente de services.

b) Non-respect des règles de fonctionnement

Lorsque le parent, de façon répétée, ne respecte pas les règles de fonctionnement de la garderie prévues à la présente régie interne ou à l'entente de services, malgré les interventions effectuées par la direction.

c) Impossibilité de répondre aux besoins de l'enfant

Lorsque, à la suite d'un plan d'intervention élaboré en collaboration avec les parents et, au besoin, avec des professionnels concernés, il devient manifeste que la garderie ne dispose pas des ressources nécessaires pour répondre adéquatement aux besoins particuliers de l'enfant ou que les parents ne collaborent pas à la mise en œuvre des mesures convenues.

11.7 Démarche préalable à une résiliation

Avant d'envisager la résiliation de l'entente de services, la garderie privilégie une démarche graduelle favorisant la collaboration avec la famille.

Selon la situation, cette démarche peut comprendre notamment :

- Des échanges avec les parents;
- Des observations consignées par l'équipe éducative;
- Une rencontre avec la direction;
- L'élaboration d'un plan d'intervention;
- La mise en place de stratégies adaptées;
- Un suivi régulier avec les parents;
- La révision périodique des objectifs du plan d'intervention;
- Lorsque nécessaire, une recommandation visant à obtenir le soutien de professionnels ou de ressources externes.

L'objectif de cette démarche est de favoriser le maintien de l'enfant dans son milieu de garde et de soutenir son développement dans son intérêt supérieur.

11.8 Situations exceptionnelles

La garderie ne tolère aucune forme de violence physique, verbale ou psychologique, d'intimidation, de harcèlement, de menaces ou de comportements mettant en danger la sécurité ou le bien-être des enfants, des parents, des visiteurs ou des membres du personnel.

Selon la gravité de la situation, la direction peut intervenir immédiatement afin d'assurer la sécurité des personnes présentes.

Lorsque la santé ou la sécurité des enfants ou du personnel est compromise, la garderie peut mettre fin à l'entente de services sans préavis, conformément aux dispositions légales applicables.

11.9 Avis de résiliation

Sauf dans les situations où la santé ou la sécurité des enfants ou du personnel est compromise, la garderie transmet au parent un avis écrit de résiliation au moins deux (2) semaines avant la date prévue de fin de l'entente, conformément aux dispositions applicables de l'entente de services.

La décision de mettre fin à une entente de services est toujours prise avec rigueur, équité et dans le respect des droits de l'enfant, de sa famille, du personnel ainsi que des obligations prévues par les lois et règlements applicables.



Chaque situation est analysée individuellement. Avant d'envisager une résiliation, la garderie privilégie le dialogue, la collaboration et la recherche de solutions dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

12. L'INCLUSION ET LE SOUTIEN AUX ENFANTS AYANT DES BESOINS PARTICULIERS

« Chaque enfant est unique. Notre engagement est de lui offrir un milieu où il est accueilli avec respect, où ses forces sont reconnues et où il peut développer son plein potentiel. »

À la Garderie éducative **Les Joyaux de Repentigny**, nous croyons que chaque enfant a sa place au sein de notre milieu de vie.

Nous favorisons une approche inclusive qui reconnaît la diversité des enfants, respecte leur rythme de développement et valorise leurs forces, leurs intérêts et leurs capacités.

Notre objectif est d'offrir à tous les enfants un environnement bienveillant, sécuritaire et stimulant favorisant leur participation aux activités de la vie quotidienne.

12.1 Une approche individualisée

Chaque enfant évolue à son propre rythme.

Notre équipe adapte ses interventions, ses stratégies éducatives et son accompagnement afin de répondre aux besoins particuliers de chaque enfant, dans la mesure des ressources disponibles et dans le respect de sa sécurité ainsi que de celle du groupe.

12.2 La collaboration avec les familles

Les parents sont des partenaires essentiels dans l'accompagnement de leur enfant.

Lorsqu'un besoin particulier est identifié ou lorsque des défis sont observés, la garderie privilégie une communication ouverte et respectueuse avec la famille afin de partager les observations, de convenir d'objectifs communs et d'assurer une continuité entre la maison et le milieu de garde.

12.3 Le plan d'intervention

Lorsque la situation le nécessite, un plan d'intervention peut être élaboré en collaboration avec les parents et, lorsque requis, avec les professionnels impliqués auprès de l'enfant.

Ce plan permet notamment :

- D'identifier les besoins de l'enfant;
- De déterminer les objectifs poursuivis;
- De convenir des moyens à mettre en place;

- D'assurer un suivi régulier de l'évolution de l'enfant;
- D'ajuster les interventions selon les progrès observés.

Le plan d'intervention est révisé périodiquement avec les personnes concernées.

12.4 La collaboration avec les partenaires

Dans le respect de la confidentialité et avec le consentement des parents lorsque requis, la garderie peut collaborer avec différents partenaires afin de favoriser le développement et le bien-être de l'enfant.

Selon les besoins, cette collaboration peut notamment être établie avec :

- Le réseau de la santé et des services sociaux;
- Les centres de réadaptation;
- Les services spécialisés;
- Les professionnels appelés à intervenir auprès de l'enfant;
- Le ministère de la Famille ou tout autre organisme concerné.

12.5 Notre engagement

Notre priorité demeure toujours de favoriser le maintien de l'enfant dans son milieu de garde lorsque cette intégration est dans son intérêt et que les ressources disponibles permettent de répondre adéquatement à ses besoins tout en assurant le bien-être et la sécurité de l'ensemble des enfants.

Chaque situation est évaluée individuellement dans un esprit de collaboration, d'ouverture et de recherche de solutions.

« Nous ne cherchons pas à adapter l'enfant à notre milieu; nous cherchons d'abord à adapter notre milieu aux besoins de l'enfant, dans la mesure de nos ressources et dans le respect du bien-être de tous. »

À retenir

L'inclusion est une responsabilité partagée. En travaillant ensemble, les familles, l'équipe éducative et les partenaires contribuent à offrir à chaque enfant les meilleures conditions possibles pour apprendre, grandir et s'épanouir.

13. LE COMITÉ CONSULTATIF DE PARENTS

« La participation des parents contribue directement à la qualité de notre milieu de vie. Leur expérience, leurs suggestions et leurs idées nous permettent d'améliorer continuellement les services offerts aux enfants. »

À la Garderie éducative **Les Joyaux de Repentigny**, nous croyons que les parents sont des partenaires essentiels dans la vie de notre installation.

C'est pourquoi nous favorisons leur participation active au développement et à l'amélioration continue de nos services, notamment par l'entremise d'un **comité consultatif de parents**.

Le comité constitue un espace d'échange, de réflexion et de collaboration permettant aux parents de partager leurs idées, leurs commentaires et leurs suggestions concernant la vie de la garderie.

13.1 Mandat du comité

Le comité consultatif de parents a notamment pour mandat :

- De favoriser la participation des familles à la vie de la garderie;
- De transmettre des suggestions et des recommandations à la direction;
- De contribuer à l'amélioration continue de la qualité des services;
- De favoriser une communication constructive entre les parents et la garderie;
- De soutenir, lorsque pertinent, l'organisation de certaines activités ou projets spéciaux.

Le comité exerce un rôle **consultatif**. Les décisions relatives à la gestion, à l'administration et à l'application des lois et règlements demeurent sous la responsabilité de la direction.

13.2 Composition

Le comité est composé de parents utilisateurs des services de la garderie qui souhaitent s'impliquer bénévolement dans la vie du milieu.

La composition du comité vise à représenter, dans la mesure du possible, les différents groupes d'enfants fréquentant la garderie.

13.3 Fonctionnement

Le comité se réunit au besoin, à l'initiative de la direction ou des membres du comité.

Les rencontres se déroulent dans un climat de collaboration, d'écoute et de respect.

Les échanges demeurent confidentiels lorsqu'ils concernent des renseignements personnels, des situations particulières ou des dossiers individuels.

13.4 Notre engagement

La direction s'engage à écouter avec attention les recommandations formulées par le comité et à en tenir compte dans une perspective d'amélioration continue des services.

Bien que les recommandations du comité ne soient pas décisionnelles, elles constituent une contribution importante à l'évolution de la garderie.

À retenir

Le comité consultatif de parents est un lieu de dialogue et de collaboration. Ensemble, les familles et l'équipe éducative contribuent à créer un milieu de vie de qualité, centré sur le bien-être et le développement des enfants.

« Les meilleures idées naissent souvent d'une collaboration sincère entre les familles et l'équipe éducative. C'est dans cet esprit que le comité consultatif de parents contribue à faire évoluer notre milieu de vie. »

14. LE TRAITEMENT DES PLAINTES ET DES COMMENTAIRES

« Chaque commentaire est une occasion de nous améliorer. Chaque préoccupation mérite d'être entendue avec respect, impartialité et diligence. »

À la Garderie éducative **Les Joyaux de Repentigny**, nous accordons une grande importance à la qualité des services offerts ainsi qu'à la satisfaction des familles.

Nous encourageons les parents à communiquer rapidement toute préoccupation, tout commentaire ou toute suggestion afin de favoriser un climat de confiance, de collaboration et d'amélioration continue.

Notre objectif est de résoudre les situations de manière équitable, confidentielle et dans l'intérêt supérieur des enfants.

14.1 Notre engagement

Toute plainte, préoccupation ou suggestion est accueillie avec ouverture, respect et impartialité.

La garderie s'engage à :

- Traiter chaque situation avec diligence;
- Assurer la confidentialité des renseignements recueillis;
- Entendre les personnes concernées;
- Rechercher des solutions équitables;
- Assurer un suivi auprès des personnes concernées.

Aucune personne ne fera l'objet de représailles pour avoir formulé une plainte de bonne foi.

14.2 Définition d'une plainte

Une plainte est une insatisfaction exprimée par un parent, un membre du personnel ou toute autre personne relativement à la qualité des services offerts, à l'application des politiques de la garderie ou au respect des obligations prévues par les lois et règlements applicables.

Les demandes d'information, les commentaires ou les suggestions ne constituent pas nécessairement une plainte, mais sont pris en considération avec la même attention.

14.3 Dépôt d'une plainte

Toute personne peut transmettre une plainte verbalement ou par écrit à la direction.

Lorsqu'une plainte concerne un membre du personnel, la direction procède à son analyse avec impartialité et dans le respect des droits de toutes les personnes concernées. Les renseignements recueillis sont traités de manière confidentielle.

14.4 Analyse et traitement

La direction :

- Accuse réception de la plainte lorsque cela est approprié;
- Recueille les renseignements nécessaires;
- Rencontre les personnes concernées, au besoin;
- Analyse objectivement la situation;
- Détermine les mesures correctives ou préventives appropriées;
- Assure un suivi auprès du plaignant lorsque cela est possible.

Chaque plainte est traitée dans un délai raisonnable, selon sa nature et sa complexité.

14.5 Lorsque la plainte concerne la conformité réglementaire

Si une personne estime que la garderie ne respecte pas les exigences prévues par la **Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance** ou ses règlements, elle peut également s'adresser au **ministère de la Famille**, conformément aux mécanismes prévus par celui-ci.

La garderie collabore pleinement avec toute démarche entreprise par les autorités compétentes.

14.6 L'amélioration continue

Les commentaires, les suggestions et les plaintes constituent des occasions d'améliorer continuellement la qualité des services.

Lorsque cela est pertinent, la direction met en place les correctifs nécessaires et informe son équipe des mesures retenues afin de prévenir la répétition de situations similaires.

À retenir

Votre opinion est importante. En nous faisant part de vos préoccupations ou de vos suggestions, vous contribuez directement à l'amélioration de notre milieu de vie et à la qualité des services offerts aux enfants.

15. FERMETURES ET SITUATIONS EXCEPTIONNELLES

« La sécurité des enfants et du personnel guide chacune de nos décisions. Lorsqu'une situation exceptionnelle survient, nous privilégions toujours des mesures responsables, transparentes et adaptées aux circonstances. »

La Garderie éducative **Les Joyaux de Repentigny** met tout en œuvre afin d'assurer la continuité des services. Toutefois, certaines situations exceptionnelles peuvent nécessiter une fermeture temporaire ou une modification de nos activités.

Dans toutes ces situations, la sécurité des enfants, des familles et du personnel demeure notre priorité.

15.1 Heures d'ouverture

La garderie est ouverte **du lundi au vendredi, de 6 h 30 à 18 h 00**, à l'exception des journées de fermeture prévues au calendrier annuel ou des situations exceptionnelles.

Les parents sont invités à respecter ces heures afin d'assurer le bon fonctionnement des services.

15.2 Jours fériés

Conformément à l'entente de services, la Garderie éducative **Les Joyaux de Repentigny** est fermée lors des jours fériés et des journées de fermeture prévues à son calendrier annuel.

Les journées de fermeture comprennent notamment :

1. Jour de l'An (1er janvier)
2. Lundi de Pâques
3. Journée nationale des patriotes
4. Fête nationale du Québec (24 juin)
5. Fête du Canada (1er juillet)
6. Fête du Travail
7. Action de grâce
8. Noël (25 décembre)

En plus de ces jours fériés, la garderie est également fermée à certaines journées planifiées à l'avance, notamment afin de permettre à l'équipe de profiter de la période des Fêtes ou lors de journées déterminées annuellement. Ces journées comprennent généralement :

9. Le Vendredi saint;
10. Le 24 décembre;
11. Le 26 décembre;
12. Le 31 décembre;
13. Le 2 janvier.

Le calendrier annuel précisant les dates de fermeture est transmis aux familles au début de chaque année. Lorsque l'application d'un jour férié est déplacée en vertu de la loi ou qu'une modification exceptionnelle est apportée au calendrier, les parents en sont informés dans les meilleurs délais.

15.3 Journées de développement professionnel

Afin de soutenir le développement des compétences de son personnel et d'assurer une amélioration continue de la qualité des services éducatifs, la garderie peut tenir des journées de développement professionnel.

Les dates sont communiquées aux parents à l'avance, dans un délai raisonnable.

15.4 Fermeture en raison de circonstances exceptionnelles

La garderie peut être contrainte de fermer temporairement ou de modifier ses activités notamment en raison :

- De conditions météorologiques extrêmes;
- D'une panne majeure d'électricité, d'eau ou de chauffage;
- D'un incendie ou d'un sinistre;
- D'un problème affectant la sécurité des locaux;
- D'une urgence de santé publique;
- Ou de toute autre situation exceptionnelle compromettant la sécurité ou la prestation des services.

La décision est prise par la direction dans le meilleur intérêt des enfants et conformément aux recommandations des autorités compétentes.

15.5 Communication avec les familles

Lorsqu'une fermeture ou une modification importante des services est nécessaire, la garderie informe les parents dans les meilleurs délais par les moyens de communication habituels.

Les familles sont invitées à maintenir leurs coordonnées à jour afin de recevoir rapidement toute communication importante.

15.6 Mesures d'urgence

La garderie dispose de procédures d'urgence visant à assurer la sécurité des enfants et du personnel en cas de situation exceptionnelle.

L'ensemble du personnel reçoit les informations et la formation nécessaires afin d'intervenir efficacement lors d'une évacuation, d'un confinement ou de toute autre situation d'urgence.

Des exercices sont réalisés conformément aux exigences applicables afin de maintenir un haut niveau de préparation.

À retenir

En situation exceptionnelle, la garderie privilégie toujours une communication rapide avec les familles et prend les décisions nécessaires afin d'assurer la sécurité et le bien-être des enfants.

16. PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS, CONFIDENTIALITÉ ET UTILISATION DES IMAGES

« La confiance des familles repose également sur la protection de leur vie privée. Nous nous engageons à traiter les renseignements personnels avec rigueur, discrétion et dans le respect des lois applicables. »

La Garderie éducative **Les Joyaux de Repentigny** reconnaît l'importance de protéger les renseignements personnels qui lui sont confiés.

Tous les renseignements recueillis dans le cadre de l'inscription, de la fréquentation ou du suivi de l'enfant sont traités de manière confidentielle et conformément aux lois applicables, notamment la **Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance** ainsi que les lois relatives à la protection des renseignements personnels.

16.1 Collecte des renseignements personnels

La garderie recueille uniquement les renseignements nécessaires à l'administration des services, à la santé et à la sécurité des enfants ainsi qu'au respect de ses obligations légales.

Ces renseignements peuvent notamment concerner :

- L'identification de l'enfant et de ses parents;
- Les coordonnées des personnes à contacter;
- Les renseignements médicaux pertinents;
- Les autorisations parentales;
- Les informations relatives à la fréquentation;
- Toute autre information nécessaire à la prestation des services.

16.2 Utilisation des renseignements

Les renseignements personnels sont utilisés uniquement aux fins pour lesquelles ils ont été recueillis. Ils sont accessibles uniquement aux membres du personnel qui en ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions ou lorsque la loi l'exige.

La garderie ne communique aucun renseignement personnel à un tiers sans le consentement du parent, sauf dans les cas prévus par la loi.

16.3 Conservation des dossiers

Les dossiers des enfants sont conservés de manière sécuritaire pendant la durée prévue par les lois et les exigences applicables.

À l'expiration des délais de conservation, les renseignements sont détruits ou anonymisés selon les procédures en vigueur.

16.4 Photographies, vidéos et captations d'images

Au cours des activités éducatives, des photographies ou des vidéos peuvent être réalisées afin de documenter les apprentissages, de mettre en valeur les réalisations des enfants ou de communiquer avec les familles.

Toute utilisation d'images à des fins autres que le suivi éducatif ou les communications autorisées fait l'objet d'une autorisation écrite du parent.

La garderie s'engage à utiliser ces images avec respect, discrétion et uniquement conformément aux autorisations accordées.

16.5 Confidentialité

Les membres du personnel sont tenus à une obligation de confidentialité à l'égard de tous les renseignements obtenus dans le cadre de leurs fonctions.

Cette obligation demeure en vigueur même après la fin de leur emploi.

Les parents sont également invités à respecter la vie privée des autres enfants, des familles et du personnel lorsqu'ils se trouvent dans les locaux de la garderie ou lors d'activités organisées par celle-ci.

16.6 Droit d'accès et de rectification

Les parents peuvent demander l'accès aux renseignements personnels concernant leur enfant ou demander la correction de renseignements inexacts, conformément aux lois applicables.

Toute demande est traitée avec diligence par la direction.

À retenir

La protection des renseignements personnels est une responsabilité partagée. La garderie met tout en œuvre afin d'assurer la confidentialité des informations qui lui sont confiées et de préserver la vie privée des enfants, des familles et des membres du personnel.

17. DISPOSITIONS FINALES

« Une garderie est bien plus qu'un lieu où l'on prend soin des enfants. C'est un milieu de vie où naissent les premiers apprentissages, les premières amitiés, les premières découvertes et de nombreux souvenirs qui accompagneront l'enfant tout au long de sa vie. »

17.1 Entrée en vigueur

La présente régie interne entre en vigueur à compter de la date de conversion officielle de la Garderie éducative Les Joyaux de Repentigny en garderie subventionnée, conformément à l'autorisation délivrée par le ministère de la Famille.

Elle s'applique à l'ensemble des parents, des enfants, des membres du personnel, des stagiaires, des bénévoles ainsi qu'à toute personne appelée à fréquenter la garderie.

17.2 Révision de la régie interne

La garderie procède à une révision périodique de la présente régie interne afin d'assurer sa conformité avec les lois, les règlements, les orientations du ministère de la Famille ainsi que l'évolution de ses pratiques éducatives.

Toute modification importante est communiquée aux familles dans un délai raisonnable.

17.3 Préséance des lois et règlements

La présente régie interne complète les lois, règlements et ententes applicables à la prestation des services de garde.

En cas de divergence entre la présente régie et une disposition législative ou réglementaire applicable, cette dernière prévaut.

Notre engagement envers les enfants et leur famille

« Notre engagement est de faire de chaque journée une expérience positive, sécuritaire, enrichissante et porteuse de découvertes pour chaque enfant. »

Choisir un milieu de garde est une décision importante. Derrière chaque inscription se trouve une famille qui nous confie ce qu'elle a de plus précieux : son enfant. Cette confiance représente un privilège et une responsabilité que nous assumons avec sérieux, bienveillance et professionnalisme.

Chaque jour, notre équipe s'engage à offrir un milieu de vie sécuritaire, chaleureux et stimulant, où chaque enfant peut évoluer à son rythme, développer son autonomie, apprendre par le jeu, créer des liens significatifs et s'épanouir pleinement.

Nous croyons qu'un enfant qui se sent accueilli, respecté, encouragé et écouté développe la confiance nécessaire pour explorer le monde qui l'entoure, relever de nouveaux défis et révéler tout son potentiel. Cette conviction guide chacune de nos décisions et inspire chacune de nos interventions.

Concrètement, notre engagement se traduit par les actions suivantes :

- Accueillir chaque enfant avec respect, chaleur et bienveillance.
- Offrir un environnement sécuritaire favorisant son bien-être physique, affectif et émotionnel.
- Respecter le rythme, les besoins, les intérêts et l'unicité de chaque enfant.
- Favoriser son développement global par le jeu, l'exploration et des expériences éducatives significatives.
- Encourager son autonomie, sa curiosité, sa créativité et sa confiance en lui.
- Collaborer étroitement avec les familles dans un climat de confiance, d'écoute et de transparence.
- Offrir un milieu inclusif où chaque enfant est reconnu, valorisé et accompagné selon ses besoins.
- Maintenir des standards élevés de qualité éducative, de santé, de sécurité et d'amélioration continue.
- Agir avec professionnalisme, intégrité, éthique et respect dans chacune de nos interventions.
- Placer en tout temps l'intérêt supérieur de l'enfant au cœur de nos décisions.

Mot de la direction

« Aux Joyaux de Repentigny, nous ne mesurons pas notre réussite au nombre d'enfants accueillis, mais à la qualité des souvenirs que nous leur laissons, à la confiance qu'ils développent en eux-mêmes et au plaisir qu'ils conservent d'apprendre, d'explorer et de grandir. »

Au nom de toute notre équipe, nous vous remercions sincèrement de la confiance que vous nous témoignez en nous confiant ce qu'il y a de plus précieux : votre enfant.

Nous sommes fiers de l'accompagner au cours de cette étape essentielle de son développement et de contribuer, à vos côtés, à son épanouissement dans un environnement sécuritaire, bienveillant et stimulant.

Parce que l'éducation est avant tout un partenariat, nous croyons qu'en travaillant ensemble, famille et milieu de garde, nous pouvons offrir à chaque enfant les meilleures conditions pour grandir, apprendre, rêver et développer pleinement son potentiel.

Merci de faire partie de la grande famille des Joyaux de Repentigny.

« Chaque enfant est un joyau. Notre plus grande réussite est de lui permettre de révéler tout son éclat. »